

### Exercice 1995 - Secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Attribution de subventions - Première répartition

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Commission Formation - Emploi des Jeunes - Prévention réunie le 8 février 1995 propose l'attribution de subventions au titre de la première répartition de l'exercice 1995 suivant les tableaux ci-après :

SECTEUR PREVENTION	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte CM 16.01.1995	Attributions CM 13.03.1995	
			945.92.657. 47040	945.92.657. 47040	945.92.657 .95005. 47040
Association d'Aide aux Victimes					
. Siège	25 000 F	30 000 F			28 000 F
. Orchamps	21 444 F	18 755 F			18 755 F
. Planoise	23 216 F	19 338 F			19 338 F
Centre Contre les Manipulations Mentales	5 000 F	6 000 F		5 000 F	
Espoir Drogue	126 000 F	180 000 F			180 000 F
Association d'Aide aux Détenus	25 000 F	25 000 F			25 000 F
Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire	30 000 F	30 000 F			30 000 F
ARETE * versement immédiat (le solde de la subvention fera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Municipal)	250 000 F	270 000 F	100 000 F	35 000 F	
Association La Palmeraie	25 000 F	15 000 F			15 000 F
Association Scouts Musulmans	10 000 F	15 000 F			15 000 F
<b>TOTAL</b>				<b>40 000 F</b>	<b>331 093 F</b>

La dépense, soit 371 093 F sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1995 :

- 1) au chapitre 945.92.657.47040 pour 40 000 F
- 2) au chapitre 945.92.657.95005.47040 pour 331 093 F (crédit Développement Social Urbain).

SECTEUR FORMATION	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte CM 16.01.1995	Attributions CM 13.03.1995	
			961.0.657. 47020	961.0.657. 47020	961.0.657. 95005. 47020
Mission Locale					
. Subvention de fonctionnement	50 000 F	500 000 F	250 000 F	250 000 F	
. Correspondant Emploi Formation (quartier Orchamps-Grette-Planoise)	75 000 F	75 000 F			75 000 F
. Taxe d'habitation 1994		17 782 F		17 782 F	
FRATE X 2000					
. Fonctionnement formation	80 000 F	100 000 F		65 000 F	
. Formation accueil	200 000 F	15 000 F		15 000 F	
ACEREP pour Atelier Pédagogique Personnalisé		200 000 F		200 000 F	
	<b>TOTAL</b>			<b>587 782 F</b>	<b>75 000 F</b>

La dépense, soit 622 782 F sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1995 :

- 1) au chapitre 961.0.657.47020 pour 547 782 F (crédit courant),
- 2) au chapitre 961.0.657.95005.47020 pour 75 000 F (crédit Développement Social Urbain).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.